



**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES**  
**DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2022, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **505-2021** décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Tite pour l'année 2022.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en version électronique : <https://villest-tite.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-505-2021-tarification-2022.pdf>

Fait, donné et signé à Saint-Tite  
ce 11 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink that reads "Me Julie Marchand".

Me Julie Marchand,  
Greffière